



COMPTE-RENDU DU CTSS-DIRIC DU 3 JUIN 2019

Alors que la DIRIC est en pleine phase de transition vers le rattachement de nombreux services aux directions toulousaines, ce CTSS a notamment abordé les points suivants :

- ➔ Evolution de l'aéronautique
- ➔ Poste Météo-conseil
- ➔ Transfert de la région Centre à la DIRO
- ➔ Bilan de l'expérimentation au COGIC
- ➔ Suivi des effectifs

Bonne lecture !

1. EVOLUTION DE L'AERONAUTIQUE

DSM/Aéro/D et ADE sont venus rencontrer les agents de Roissy et d'Orly en mai. Ils ont présenté les évolutions dans le domaine de l'aéronautique d'ici 2022. A retenir :

- Les missions des correspondants aéronautiques seront transférées vers les chefs de CRA et leurs adjoints. Les représentants du personnel soulignent que cela représente une charge de travail importante qu'il faudra évaluer précisément.
- Les IMCA (ingénieur météorologiste conseil en aéronautique) de Roissy et d'Orly seront soumis à l'astreinte. Ils seront également sollicités en soutien des chefs de CRA pour des missions de représentation et d'études. DSM/Aéro/D devra garantir les effectifs suffisant pour réaliser ces nouvelles tâches !

La CFDT-Météo témoigne que la réunion du 10 mai à Orly a été mal vécue par les collègues présents, sur le fond comme sur la forme. Les maladroites et les approximations ont été nombreuses et les agents s'inquiètent de ce management à distance, loin des problématiques de la plate-forme.

Concrètement, une diminution des effectifs est à craindre pour Orly avec le passage en 2022 à 2 postes permanents l'hiver et 1 P et 1 SP en été et donc passage de 16 à 12 agents. Aucun argument valable n'a été présenté par DSM/Aéro/D pour justifier le passage à un seul agent la nuit l'été. La CFDT-Météo souligne le risque d'une dégradation du service rendu aux interlocuteurs de l'aéroport et des plateformes supervisées.

La CFDT-Météo présente à DIRIC/D une pétition signée par l'ensemble des prévisionnistes d'Orly demandant le maintien de deux postes permanents été comme hiver. Les représentants du personnel adoptent à l'unanimité la motion suivante : « *le CTSS DIRIC réuni le 3 juin 2019 soutient la pétition des personnels d'Orly, et réclame le maintien de deux postes permanents tout l'année* ».

2. POSTE METEO-CONSEIL

Les effectifs de la future division Services à la DIRIF (DIR Île-de-France) seront de :

- 9 Météorologistes-conseil (6 ETP pour le conseil, 2 ETP pour les tâches climatologiques, 1 ETP pour le renfort aux CPR).
- 9 CPR

Après des premières propositions inacceptables, de nouvelles simulations des tableaux de service des MC sur un an ont été proposées. Il s'agit de limiter la variabilité des horaires : le format des vacances SP de jour serait de 10h (6h – 16h) ; il n'y aurait plus de prolongation possible entre 16h et 19h (le CPR sera potentiellement seul à cette période) ; les vacances de bureau pourront atteindre 10h maximum. De nombreux problèmes persistent : beaucoup de week-end mobilisés, peu de congés pendant les vacances scolaires, etc.

La grande diversité des tâches des MC peut être vue comme un atout (multi-compétences enrichissantes) mais aussi comme un risque (grand besoin de formation, compétences « noyées » difficiles à acquérir). C'est une source légitime d'inquiétude.

Concernant les tâches commerciales du futur Météorologiste-conseil (MC), un travail est en cours sur l'automatisation des MSB. Les prestations complexes type SNCF et société d'autoroute resteront expertisées. Les représentants du personnel demandent à la direction d'assumer l'automatisation auprès des clients.

Les sollicitations climatologiques resteront nombreuses, notamment dans le cadre de demandes d'éducatrices recherche et de réquisitions judiciaires. La CDFT-Météo souligne que l'estimation à 2 ETP en climatologie paraît bien faible. D'autant que dans le même temps, des agents clim seront en surnombre à la DIR en 2022 !

La gestion des surnombres demeure d'ailleurs incertaine, et les « solutions » sont complexes : travail à distance pour Toulouse, surnombre « temporaire » en cas de départ à la retraite proche, reconversion, etc.

3. TRANSFERT DE LA REGION CENTRE A LA DIRO

Le Rattachement de la région Centre à la DIRO est prévue pour le 01 octobre 2019. Des réunions ont eu lieu entre les agents de Tours et Bourges et la direction de la DIRO. Il a été confirmé à cette occasion que le télétravail ne serait pas remis en question pour les collègues concernés.

DIRIC/D estime que les agents de Tours et Bourges ne seront pas défavorisés pour postuler sur les postes MC de la DIRO par rapport aux agents de la DIR : le travail à distance ne sera donc pas un critère. Néanmoins, le surnombre important sur les futurs postes MC à la DIRO est inquiétant.

4. BILAN DE L'EXPERIMENTATION COGIC

L'expérimentation d'appui au COGIC a débuté en avril 2018. Après plus d'un an d'exercice, l'heure est au bilan. Notons tout d'abord la satisfaction des bénéficiaires.

Six agents est l'effectif minimal qui permet d'assurer un bon fonctionnement de l'appui sur l'année. Pour anticiper d'éventuels arrêts ou mutations, il convient de relancer un appel à de nouveaux volontaires. Ces volontaires seraient préformés sur le poste, et seraient ainsi intégrés plus rapidement à l'équipe. En terme de conditions matérielles, il est indispensable que chaque agent de l'équipe d'appui dispose de son propre équipement informatique. Cela permet aux agents de réduire les délais d'intervention.

Suite aux mobilisations passées concernant l'IDF, il est apparu souhaitable à DIRIC/D et DIRIC/Prévi de veiller à une bonne concordance entre les informations circulant au COGIC et celles transmises au COZ par le CPR. Un contact plus étroit entre l'agent en appui et le CPR de la DIRIC devra être instauré.

La formation dispensée par Météo-France vers les agents du COGIC au cours des 12 derniers mois a été très appréciée par nos interlocuteurs. Toutefois, celle-ci nécessitera d'être renouvelée fréquemment pour faire face au « turn over » important des équipes du ministère. Est-ce envisageable pour des équipes de Météo-France soumises à des réductions d'effectif drastiques ?

Des fiches de poste précisant les modalités de l'astreinte sont en cours de réalisation pour les agents de Météo-France participant à ce dispositif. Compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles exercent les collègues lors des mobilisations en période de crise (stress, pression, fatigue, horaires et demandes atypiques...) il est demandé que tous les ans, au cours de l'entretien professionnel, ceux-ci annoncent s'ils souhaitent poursuivre ou non.

En ce qui concerne l'astreinte, il apparaît au cours des mobilisations passées que celle-ci peut être déclenchée aussi bien en journée que la nuit. Dès lors, pour une période de sujétion de 24 h, la CFDT-Météo souligne que les 26€ (2 heures rémunérées) par Météo-France sont assez dérisoires !

La CFDT-Météo fait également remarquer que la solution mise en place pour répondre aux besoins du COGIC est très spécifique et il ne saurait être question de calquer cette organisation pour les futurs postes MC.

5. SUIVI DES EFFECTIFS

- Roissy tourne actuellement à -2, avec plusieurs renforts de Trappes et Orly.
- La MIR 91 se retrouvera à -1 dans le courant de l'été (-2 sur la nouvelle cible) : le mois d'août s'annonce compliqué à tenir avec des points de blocage.
- Le poste de prévi-DA n'a toujours pas été pourvu.

L'ensemble de ces postes devrait être proposé à des sorties d'école.

Une vigilance est requise pour Médias, avec un décalage entre les départs et les arrivées, et des bilans qui restent très élevés.

Le prochain CTSS se tiendra début octobre.